

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Neuf, le 24 Novembre 2009,

Sur convocation du 16 Novembre 2009, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **24 Novembre 2009** à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, FORRLER, POITOU, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

M ROUSSEAU Etienne (représenté par SORLUT Daniel)
MME LANDE Nathalie (représentée par CHARLES Laurent)
M GERMAIN Raphaël (représenté par PARAGE Claudette)

ABSENTS EXCUSES : M BOUYER Patrick et ROUMEGOUS Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame EYRAUD Monique

Le Conseil Municipal est ouvert à 18 h 45 après une présentation du Conseil de développement du Pays Marennes Oléron faite par le Vice Président.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si la date du prochain Conseil Municipal, à savoir le mardi 29 décembre doit être conservée.

Les membres présents se prononcent favorables au maintien de cette date.

1 - Demande de subvention de l'association « Cultura Bourcefranc ».

Madame PARAGE, Présidente de l'Association « Cultura Bourcefranc », quitte la salle le temps des délibérations concernant cette question.

L'association « Cultura Bourcefranc » a présenté ses premiers spectacles le 30 octobre et le 13 novembre 2009. Le prochain spectacle, qui sera consacré aux enfants, aura lieu le vendredi 11 décembre 2009.

La programmation culturelle étant mensuelle, il est utile que l'association dispose des fonds nécessaires à son fonctionnement jusqu'au versement des subventions 2010. Aussi, est-il proposé de verser à l'association « Cultura Bourcefranc » une subvention au titre de l'année 2009 d'un montant de 4 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette association n'a pas bénéficié de subvention cette année. Les fonds dont elle dispose ont été constitués par la vente d'objets publicitaires.

Madame EYRAUD insiste sur le rôle culturel de l'Association/

Monsieur FORRLER indique que les retombées sont positives suite aux deux premiers spectacles. Il convient désormais de mieux cibler les spectacles en fonction de la « clientèle », dit-il.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Association Cultura Bourcefranc au titre de l'année 2009.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2009.

VOTE : Pour à l'unanimité (19 voix)

2 - Demande de subvention de l'association « Vélo Club de Marennes ».

L'association « Vélo Club de Marennes » a organisé, à la demande de Monsieur le Maire, une course à l'occasion de la Saint Louis.

Les recettes de cette course cycliste n'ont pas permis d'équilibrer le budget de l'opération. Aussi, le Président, Monsieur INACIO a rencontré Monsieur le Maire le 3 octobre afin de solliciter la municipalité pour l'obtention d'une subvention complémentaire de 500 €.

Monsieur le Maire précise que selon M INACIO, les coureurs étaient satisfaits et sont prêts à être présent pour l'édition 2010 de cette même course.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre à l'Association VCCM Marennes (Vélo Club) pour un montant de 500 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2009.

VOTE : Pour à l'unanimité (21 voix)

3 – Dépôt de Demandes de subventions pour les opérations de dragage 2010.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient comme chaque année de déposer auprès du Conseil Général des dossiers de demande de subvention pour les opérations de dragages des ports du Chapus et de Mérignac.

Monsieur SORLUT précise que ces opérations auront lieu en janvier 2010.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le dépôt des dossiers de demandes de subvention auprès des services du Conseil Général.

DIT que les devis prévisionnels sont les suivants :

Opération dragage 2010 du Port du Chapus : 33 106 €
Opération dragage 2010 du port de Mérignac : 17 176 €

VOTE : Pour à l'unanimité (21 voix)

4 - Avenant au marché Gros Œuvre du Sémaphore.

La société ALM ALLAIN a réalisé des travaux non prévus au cahier des charges mais cependant indispensables à la bonne réalisation de l'opération. Aussi, Monsieur le Maire propose d'approuver un avenant au lot Gros Œuvre.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE l'avenant suivant sur le lot gros œuvre du marché du Sémaphore.

Ces travaux sont : Regard de branchement CER :	935.55 €
Travaux extérieurs handicapés :	715.00 €
Gros béton supplémentaire fondation :	3 089.38 €
Transformation structure mur ancien :	5 346.85 €
Démolition muret extérieur :	282.20 €

VOTE : Pour à l'unanimité

5 - Décisions modificatives de fin d'année ; budgets communal et annexes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE la décision modificative sur le budget communal suivante :

ARTICLES	LIBELLES DEPENSES	DM
022	Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	-8 250,00 €
60611	Eau et assainissement	4 800,00 €
60612	Energie - Electricité	30 800,00 €
60622	Carburants	-1 000,00 €
60623	Alimentations	-500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	2 700,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 100,00 €
60636	Vêtements de travail	-1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	-1 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	5 600,00 €
611	Contrats de prest.de serv.avec des entreprises	7 000,00 €
6132	Locations immobilières	-2 000,00 €
6135	Locations mobilières	-8 000,00 €
61522	Bâtiments	3 700,00 €
61523	Voies et réseaux	1 600,00 €
61558	Autres biens mobiliers	7 700,00 €
6156	Maintenance	2 700,00 €
616	Primes d'assurances	3 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 900,00 €
6226	Honoraires	4 400,00 €
6231	Annonces et insertions	1 100,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	-8 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	200,00 €
6238	Divers	-1 700,00 €
6247	Transports collectifs	-1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €
6288	Autres	3 900,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00 €
6358	Autres droits	1 200,00 €
6218	Autres personnel extérieur	3 100,00 €
64131	Rémunération	2 000,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 500,00 €
6488	Autres charges	9 200,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	12 100,00 €
6574	Subv. fonct.aux asso. et autres org. droits privé	5 300,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-65 000,00 €
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	-2 000,00 €
668	Autres charges financières	1 000,00 €
	TOTAL DM	23 250,00 €

ARTICLES	LIBELLES RECETTES	DM
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 400,00 €
70312	Redevances funéraires	100,00 €
704	Travaux	350,00 €
70688	Autres prestations de service	1 200,00 €
70878	par d'autres redevables	400,00 €
7363	Impôt sur les spectacles	400,00 €
74718	Autres	1 400,00 €
74833	Etat-Compens.au titre exonérations taxes prof.	4 600,00 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 300,00 €
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	900,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 700,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	4 500,00 €
	TOTAL DM	23 250,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

6 - Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Parmi les compétences optionnelles de la CDC figure celle relative au « développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » et à ce titre avaient été définis d'intérêt communautaire : la salle omnisports située à Marennes, l'école de voile située à Bourcefranc Le Chapus ainsi que les nouveaux équipements qui seront inscrits dans un programme d'actions communautaires adapté à la majorité requise pour la création, par les conseils municipaux.

Dans sa séance du 30 septembre 2009 ; le conseil communautaire a décidé de réaliser deux nouveaux équipements sportifs sur la commune de Marennes, à savoir un stade d'athlétisme et un dojo. Aussi, pour permettre d'intégrer ces réalisations dans le domaine d'actions de la CDC, la nouvelle rédaction de l'intérêt communautaire proposée est soumise à l'approbation des conseils municipaux.

Parmi les compétences optionnelles de la CDC figure celle relative à l'action sociales d'intérêts communautaire » et à ce titre avaient été définis d'intérêt communautaire ;

- Les dispositifs de développement en matière d'insertion économique et sociale, d'emploi et de la formation professionnelle
- Le soutien aux associations dont l'attractivité est proposée par une seule structure sur le périmètre de la communauté et le siège est situé dans une commune membre ou à proximité du territoire mais qui permettent la pratique d'une activité inexistante sur le périmètre de la CDC. De plus ces associations doivent accueillir des adhérents en provenance d'au moins trois communes du territoire.
- La politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse

Dans sa séance du 21 octobre 2009, le conseil communautaire a donné son accord de principe pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le territoire. Aussi, pour permettre le transfert de compétence « service à domicile et analyse des besoins sociaux » de la CDC au CIAS, une nouvelle rédaction de l'intérêt communautaire est proposée et est soumise à l'approbation des conseils municipaux

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DECIDE

D'ACCEPTER la modification de la définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « développement et aménagement sportif de l'espace communautaire » en ces termes :

« Sont déclarés d'intérêt communautaire, les équipements sportifs suivants : la salle omnisports située à Marennes, l'école de voile située à Bourcefranc – Le Chapus, le stade d'athlétisme situé à Marennes, le dojo situé à Marennes ainsi que les nouveaux équipements qui seront inscrits dans un programme d'actions communautaires adopté à la majorité qualifiée requise pour la création, par les conseils municipaux ».

D'ELARGIR le champ d'actions des compétences intercommunales en matière sociale en déclarant d'intérêt communautaire : le service d'aide à domicile et l'analyse des besoins sociaux.

Madame EYRAUD précise que ce sera plus clair que la compétence aides ménagères soit communautaire, car le système actuel est illégal.

Monsieur MENADIER ajoute que le service d'aide à domicile est largement excédentaire.

Monsieur le Maire dit que les communes participent au budget de ce service mais sans un réel droit de regard. Or, le fait de le transférer à la communauté de communes va offrir plus de transparence.

Monsieur GALINET dit que ce service va sans doute se développer.

Monsieur le Maire confirme que ce service à la personne risque de connaître un développement dans le cadre communautaire.

VOTE : Pour à l'unanimité (21 voix)

7 - Rapport d'activité 2008 de la Communauté de Communes du bassin de Marennes.

Communes du Bassin de Marennes.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et du service d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,
Vu le rapport d'activités 2008

APPROUVE le rapport d'activités de la Communauté de Communes en ce qui concerne les actions menées dans l'année 2008

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe des incertitudes sur les recettes futures de la Communauté de Communes. En effet, la réforme proposée de taxe professionnelle privera l'intercommunalité de recettes dont l'intérêt réside dans leur progression qui est liée au développement économique du territoire. Si tel devrait être le cas, il faudrait que la communauté de communes abandonne des compétences pour maintenir les principaux services.

Monsieur GALINET dit, qu'avec la réforme, il n'y a plus d'intérêt pour les territoires à chercher à se développer en créant notamment des zones d'activité.

Monsieur ROUMILHAC estime que cette suppression sera compensée par la création d'une autre taxe. Monsieur le Maire ajoute qu'une réforme des bases locales est à l'étude. De même les élus de la Communauté de Communes s'interrogent sur le passage à la taxe. Le problème vient du fait qu'avec la redevance trop de personnes ne paient pas et le coût est réparti sur les autres redevables. Monsieur le Maire estime dommage de passer à la taxe mais ce sera peut être une nécessité pour l'équilibre du budget « ordures ménagères ».

VOTE : Pour à l'unanimité (21 voix)

8 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal en date du 21 mars 2008 a donné délégation à Monsieur le Maire pour contracter les emprunts dans le strict respect des prévisions budgétaires.

Les budgets communaux et annexes 2009 prévoyaient des emprunts afin d'équilibrer les investissements.

Emprunts contractés :

Décision 2009/06 du 6/11/2009 : Prêt pour la tondeuse du camping : 7 000 €

Décision 2009/07 du 6/11/2009 : Prêt voirie 2009 : 150 000 €

Décision 2009/08 du 6/11/2009 : Prêt pour la route de Mérignac : 16 000 €

Décision 2009/09 du 6/11/2009 : Prêt l'allée des Bouchots : 21 000 €

Décision 2009/10 du 16/11/2009 : Prêt relais TVA Sémaphore : 150 000

9 – Questions diverses

Mondial billes : Monsieur le Maire propose de reconduire le mondial billes sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus en 2010.

Le responsable local de la poste estime que le nombre de client ne permet pas de conserver les horaires d'ouverture actuels. Il a proposé à Monsieur le Maire la fermeture de deux demi-journées supplémentaires dans la semaine et notamment le samedi matin. Monsieur le Maire a refusé la fermeture le samedi matin cependant il n'a pu obtenir le maintien du service le vendredi après-midi. La poste fait valoir une baisse de la fréquentation au guichet de 6 % en 2008.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du décès de Monsieur BOIZIOT Victor qui a

été retrouvé sans vie à son domicile ce jour.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de déterminer des noms pour les salles de réunion du Sémaphore. Il semble que Noroît et Suroît fasse l'unanimité.

Monsieur BERBUDEAU confirme que ce choix semble facile à retenir.

Monsieur CHARLES estime que le fait que cela corresponde à des points cardinaux est en lien avec le Sémaphore.

Monsieur DUBOIS dit qu'il faut informer le Syndicat des Rives de la Seudre des priorités d'interventions pour les travaux de réfection de réseaux dans les rues Oriou, Jean Jaurès et De Gaulle.

Monsieur le Maire indique que les travaux de réalisation du giratoire au niveau des feux sur la RD est prévue pour 2010 – 2011.

Par ailleurs, un contournement du lycée de la mer est à l'étude.

En ce qui concerne les travaux sur la RD au niveau des stands de vente d'huîtres, Monsieur le Maire a pris contact avec les services de la sous-préfecture pour s'étonner de ne pas être tenu au courant. Le sous-préfet ainsi que le directeur de la Direction des Infrastructures du Département n'étaient pas non plus informés de ces travaux. Monsieur le Maire regrette que cet aménagement non prioritaire par rapport à ceux de la Chaînade et de Fief Régant puisse être engagé sans concertation avec les élus locaux.

Madame PARAGE dit qu'une assemblée générale de Cultura Bourcefranc pour modifier les statuts sera proposée prochainement. Par ailleurs, elle rappelle la date du spectacle pour les enfants qui se tiendra le 11 décembre à 18 h 00 au Sémaphore.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie concernant les sportifs de l'année se tiendra samedi 28 novembre à 18 h 00 dans la salle du Conseil Municipal.

De plus, la fête de Noël et le spectacle offert aux enfants des écoles se tiendra le 14 décembre après-midi au Sémaphore.

Monsieur POITOU indique que des trous importants sont présents sur la route du petit motard et demande qu'il y soit remédié avant les fêtes.

Séance levée à : 20 h 10